

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 12 mai 2022

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 12 mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Jean-François CORNÉE, Mmes Aurore GUY, Sandra HARO et Charlotte GUESNE, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absents : M. André MAUFAY et Mme Stéphanie AGEORGES.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-François BELLISSEN a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h38.

Approbation des procès-verbaux des séances du 31 mars 2022 et du 15 avril 2022.

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Parcelle AB n°33 (14, rue du Pont Romain) ; parcelle ZS n°161 (La Pitoisière) ; parcelle ZW n°28 (La Commune) ; parcelles AC n°25 et 115 (29, rue de Beaumont) ; parcelle AB n°16 (9, rue du Mans).

La parcelle ZW n°28 (La Commune) n'est pas soumise au droit de préemption urbain.

Dans les autres dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, renonce à son droit de préemption.

Personnel communal : recrutements, mise à jour du tableau des effectifs (suppression de poste) et révision du RIFSEEP.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des recrutements en cours au secrétariat de la mairie.

À la suite du départ en retraite de M. Jean-Pierre LECLOU, et conformément à la réorganisation du service technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'adjoint technique 30 heures par semaine.

En prévision du recrutement d'un agent de catégorie B au secrétariat de la mairie, il est nécessaire de mettre à jour le RIFSEEP et d'instaurer les groupes correspondants à cette catégorie. Madame le Maire et M. Jean-François BELLISSEN présentent leurs propositions.

Les élus présents approuvent à l'unanimité les ajouts proposés qui seront soumis à l'avis du Comité Technique conformément à la réglementation en vigueur.

Proposition de déplacement des limites de l'agglomération rue des Sablons.

Dans le cadre des aménagements de sécurité prévus rue des Sablons, Madame le Maire annonce qu'une subvention d'un montant de 28 240,00 € a été accordé à la commune au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Elle présente ensuite les nouvelles limites de l'agglomération proposées, conformes aux préconisations de l'agence technique départementale du Nord Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouvelles limites de l'agglomération et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour établir et signer les documents nécessaires.

Madame Aline BROSSEAU rejoint la séance à 20h39.

Il a été confirmé que le SIAEP de Rouessé-Fontaine a programmé les travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable de cette rue pour l'année 2022.

Mairie : rénovation de la façade et achat de tables.

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Louis DROUIN qui suit ces dossiers. Il présente les derniers devis reçus pour la rénovation de la façade sud de la mairie (côté cour) et rappelle les éléments concernant des travaux d'isolation par l'extérieur.

Après discussion, les élus valident l'idée d'isoler la façade nord et de simplement rénover la façade sud. Afin de construire un projet plus complet, le Conseil Municipal décide par ailleurs de faire établir des devis pour le remplacement des fenêtres de la façade Nord.

Monsieur DROUIN présente ensuite le résultat de ses recherches concernant l'achat de tables pour la salle de réunion du Conseil Municipal. Après délibération, les élus, à l'unanimité des présents, donnent leur accord pour cette acquisition pour un montant de 1 286,35euros H.T.

Lutte collective contre le frelon asiatique : renouvellement de la convention.

Madame le Maire rappelle que la commune a passé une convention avec POLLENIZ (ex FDGDON 72) pour la lutte contre le frelon asiatique. Elle remémore le principe de cette convention et donne lecture du courrier de POLLENIZ concernant l'arrêt du plan d'action collectif de lutte contre le frelon, suite à la fin du financement du Conseil Régional, et son remplacement par le VESP'Action à compter de 2022. Elle donne les détails du bilan de la commune depuis le début de la convention en 2018.

Considérant l'ensemble de ces éléments et particulièrement le bilan de la convention (1 seule sollicitation), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler cette convention et de demander le remboursement du solde de la provision.

Rénovation de voirie rue des Marronniers : choix de devis.

Madame REIGNIER donne la parole à M. Laurent MAUDET qui prépare et suit le dossier de rénovation de la voirie rue des Marronniers et rue des Mimosas. Il fait un compte-rendu du rendez-vous technique qui a eu lieu sur le site.

D'autre part, il est porté à la connaissance des élus qu'un projet de construction pourrait démarrer à moyen terme rue des Marronniers.

Considérant que la viabilisation de terrains nécessiterait de faire une ou plusieurs tranchées dans la voirie, le Conseil Municipal décide de rénover la rue des Mimosas et seulement une partie de la rue des Marronniers. La portion de la rue des Marronniers qui revient vers la rue de la Fuie sera reprise ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE qui sera recalculée selon la nouvelle délimitation du chantier.

Lotissement route de Bèlevent : convention de rétrocession des espaces communs.

Dans le cadre du projet de lotissement Route de Bèlevent, Madame le Maire donne lecture de la convention de rétrocession des équipements et espaces communs (voirie interne avec espaces verts, réseaux divers) qui interviendra à la fin de l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Demande de la commune de Teillé pour interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5T sur la VC n°05.

Madame le Maire annonce qu'elle a de nouveau été sollicitée par M. Le Maire de Teillé qui souhaite que la circulation sur la VC n°03 soit interdite aux véhicules de plus de 3,5 T.

Après discussion, considérant les difficultés que cette interdiction occasionnerait pour les riverains, les agriculteurs et entrepreneurs qui empruntent quotidiennement cette voie, et considérant surtout la dangerosité du carrefour situé à l'intersection des RD n°6 et 47, qui deviendrait le passage obligé pour les usagers, les élus émettent un avis défavorable.

Ils demandent qu'un rendez-vous soit programmé en présence d'usagers réguliers, en particulier des agriculteurs et des entrepreneurs, de l'ATD Nord Sarthe et des maires des deux communes (Maresché et Teillé) pour un test grandeur nature avec les camions.

Demande de subvention : association française des sclérosés en plaques.

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € (cent euros) à cette association.

Achat d'un terrain rue de l'Église (parcelle AC n°68).

Madame le Maire et M. Jean-Louis DROUIN font un compte-rendu de leur entrevue avec la propriétaire du terrain cadastré section AC n°67, rue de l'Église à Maresché. Ils rappellent qu'il est nécessaire d'anticiper une extension du cimetière qui est contigu de ce terrain appartenant à Madame HERSANT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet d'achat de ce terrain au prix de 18 000,00 euros (hors frais) et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien cette transaction et signer les documents nécessaires.

Questions diverses.

- Les élus établissent le planning des permanences au bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochain.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 09 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h45.